



Compte-rendu du Conseil d'Ecole du Lundi 3 Novembre 2014 à 14h00

(sous réserve de son approbation lors du prochain conseil d'école)

Présents :	
M. FONTAINE Frédéric	Directeur
Pr. LANE Philippe	Conseiller Culturel
Mme BOUCHE Sylvette	Proviseure
Mme GRATIOLET Céline	Directrice Administrative et Financière
Mme CROS Marie-Claire	Représentante des TPS/PS
Mme PROST Emilie	Représentante des MS
Mme AHLMOOD Ahlam	Représentante des GS enseignement de l'anglais
Mme LAMARI Calima	Représentante des CP
Mme FRAVAL Sandrine	Représentante des CE1 et des CM1
Mme MARKINE Dominique	Représentante des CE2
Mme PAX Emmanuelle	Représentante des CM2
Mme ALI Leila	Enseignement de l'arabe
Mme ABABNEH Dana	Parent élu
Mme KHADER Majida	Parent élu
Mme KARADSHEH Wesam	Parent élu
Mme KHORCHID Amani	Parent élu
Mme KHREISAT Rym	Parent élu
Mme KURDI Lena	Parent élu
Mme MITGERE Sophie	Parent élu

Excusés	
M. PARMENTIER Michel	Inspecteur de l'Education Nationale, en résidence à Beyrouth.
Mme ABU GHAZALEH Sirene	Parent élu

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Pax accepte d'être secrétaire de séance.

2. Bilan de la rentrée, présentation des enseignants et des personnels (classe, effectifs).

L'école primaire se compose de 16 classes et accueille 348 élèves de la toute petite section (2 ans) au CM2 (10 ans).

classe	Effectif au 23 octobre	enseignant	Asem	anglais	arabe
TPS/PS1	18	Cindy Russo	Fatma Daldoul		Ghada Zurikat(5h)
TPS/PS2	21	Marie-Claire Cros	Régine Baumann		Ghada Zurikat (5h)
MS1	25	Emilie Prost	Alya Aboukaraki		Ghada Zurikat (5h)
MS2	25	Akila Aitzouaoua	Karen Abiven		Ghada Zurikat (5h)
GS Plurilingue	22	Fouzia Chebouroux	Ghania Sarayigi	Sawsan Odeh (4h) / Ahlam Ahlmood(1h)	Leila Ali (4h) / Leila Ali (1h)
GS Bilingue	27	Rabâa Sneidi	Camillia Sarayigi	Ahlam Ahlmood (11h)	Leila Ali (2h)
CP Plurilingue	25	Kalima Lamari		Sawsan Odeh (4h) / Maria Chavez (1h)	Suzan (2h DNL)+ Leila Ali (2h) / Leila Ali (1h)
CP Bilingue	26	Valérie Lamboley		Maria Chavez (11h)	Suzan Al Orfahli(2h)
CE1 Plurilingue	23	Amal Haddad		Sawsan Odeh(4h) / Jacob Eapen(2h)	Suzan Al Orfahli (2h DNL)+ Leila Ali (2h) / Leila Ali (2h)
CE1 Bilingue	20	Sandrine Fraval		Jacob Eapen (11h)	Suzan Al Orfahli (2h)
CE2 Plurilingue	23	Dominique Markine		Sawsan Odeh+ Ahlam Ahlmood (3h)	Suzan Al Orfahli + Leila Ali (3h)
CE2 Bilingue	18	Valérie Lamboley		Maria Chavez (11h)	Suzan Al Orfahli (2h)
CM1 Plurilingue	23	Chloé Baulot		Sawsan Odeh + Ahlam Ahlmood (3h)	Leila Ali + Suzan Al Orfahli (3h)
CM1 Bilingue	10	Sandrine Fraval		Jacob Eapen (11h)	Suzan Al Orfahli (2h)
CM2(1)	22	Emmanuelle Pax		Sawsan Odeh (3h)	Leila Ali (3h)
CM2(2)	20	Karen Vinet		Ahlam Ahlmood (3h)	Suzan Al Orfahli (3h)
Total	348				

Nous accueillons cette année 8 TPS, ils sont intégrés aux classes de PS.

Le moment solennel de la rentrée dans le cadre d'une rentrée échelonnée sur deux jours permet de vérifier les listes et les présents et a permis un accueil plus individualisé en maternelle notamment. Pour répondre à la demande des parents, les listes pourront également être affichées le jour de la rentrée.



Mme Maria Chavez a quitté notre établissement, elle est remplacée par Mme Lilian Nino arrivée le 2 novembre.

3. Résultat des élections et présentation des parents élus.

Les élections se sont déroulées le mercredi 15 octobre. Les huit parents qui se sont présentés ont été élus. M. Fontaine les remercie pour leur implication dans la vie de notre établissement. Ils seront les interlocuteurs privilégiés du directeur qui les consultera régulièrement sur toutes les questions ayant trait à la vie de l'école.

Nombre d'électeurs	460
Nombre de votants	52
Bulletins nuls	5
Suffrages exprimés	47

Ont été élus :

Nom / Prénom	Enfants (Nom/Prénom/Classe)		
Khader Majida	Khader Nemer CE2	0795597607	majida.khader@yahoo.com
Kurdi Lena	Kurdi omar CM1 Kurdi Nadine CM2	0777646646	lenanaser@hotmail.com
Karadsheh Wesam	Karadsheh Sami CM1	0795297070	susu76ka@hotmail.com
Abu Ghazaleh Sirene	Abu Ghazaleh Aya CP Abu Ghazaleh Tara CM2	0796688112	sirine.abughazaleh@gmail.com
Mitgere Sophie	Mitgere Victoire CM1	0776417656	sophiemitgere@orange.fr
Khreisat Rym	Khreisat noor CM1 Khreisat Omar MS	0790053653	rbsalk@hotmail.com
Khorchid Amani	Al Hasan Salma CM1 Al Hasan Ali CP Al Hasan Hasan PS	0796997943	amani.khorchid@gmail.com

Ababneh Dana	Ababneh Faisal PS Ababneh Talal CE2 Ababneh Mai CM2	0795110014	ababnehfamily@gmail.com
--------------	---	------------	--

Le Directeur demande aux parents s'ils acceptent de communiquer leurs noms, téléphone, email aux autres parents et de mettre ces coordonnées sur le site de l'école. → Accepté par tous les parents présents.
A noter que l'école ne communiquera pas les coordonnées des parents aux représentants.

4. Rappel des attributions du conseil d'école et fixation des modalités de délibérations.

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du Directeur d'Ecole.

Ce conseil est obligatoirement **consulté pour avis** sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques ;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- Les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Il est décidé que les délibérations se feront par un vote à main levée sauf si l'un des membres du conseil demande le vote à bulletin secret.

A la fin de la séance, un compte rendu sera rédigé, puis diffusé aux parents dans une version provisoire avant d'être validé par un vote lors du conseil d'école suivant.

5. Lecture, discussion et approbation du règlement intérieur de l'école primaire.

Le règlement intérieur primaire adopté au CE de mai dernier est présenté par le directeur.

Le directeur rappelle que l'AEFE représente le premier et unique réseau mondial garantissant stabilité et continuité dans l'éducation des élèves.



Demande de précision de la part des parents sur les notions d'homologation et de conventionnement, précisions apportés par la Proviseure et le Directeur : l'homologation concerne la qualité pédagogique de l'enseignement répondant aux critères du Ministère de l'Education nationale français.

Rappel sur le but visé de l'enseignement : l'école est un établissement d'excellence, pas élitiste : tous les enfants sont acceptés, et sont amenés à avoir un bon niveau en langue français et un bon niveau général. Un parent demande pourquoi il n'y a plus de test de niveau. La Proviseure répond que les tests n'apportent pas de sens si l'enfant vient d'un autre système ou s'il a étudié dans une autre langue. L'enfant est intégré dans un dispositif lui offrant du soutien pour se mettre à niveau dans l'acquisition de la langue. Si nécessaire, des heures de FLE (français langue étrangère) ont été mises en place.

Débat sur le nombre limité d'élèves par classe. Les parents préfèrent qu'il y ait 25 élèves maximums par classe, mais la Direction explique que l'établissement ne peut pas limiter à 25 : cela ne correspond pas aux normes françaises qui acceptent plus d'élèves (jusqu'à 32 parfois en maternelle), que l'AEFE préconise d'optimiser les capacités d'accueil et que le projet de rénovation du primaire a été partiellement subventionné par l'AEFE parce qu'il affiche une volonté d'accueillir plus d'élèves. La Direction précise que le nombre d'élèves par classe n'est pas forcément un critère de réussite ou d'échec scolaire et que d'autres facteurs sont tout aussi importants.

Des parents craignent que les enfants de maternelle ne soient pas suffisamment encadrés ; la Direction rassure les parents sur le taux d'encadrement (2 adultes pour 20 élèves en TPS/PS). Les parents sont aussi rassurés sur le fait que des ATSEM arabophones puissent intervenir dans les classes où les enfants ne parlant pas du tout français ont besoin de se faire comprendre.

La mention est reformulée sur le règlement intérieur : « *Dans toute la mesure du possible, le nombre d'élèves dans chaque classe est limité à trente.* »

Un espace infirmerie est en cours d'installation au secrétariat, une formation aux premiers secours pour les personnels est envisagée.

Pour contacter l'école : les numéros de téléphone sont affichés sur le site de l'école. Les familles peuvent également utiliser la messagerie électronique : primaire@efa.edu.jo

Concernant les punitions scolaires : parents et enseignants sont d'accord sur la nécessité d'une réponse graduée. La Direction rappelle que la valorisation du bon comportement doit être privilégiée et que la sanction intervient en cas de besoin. Le directeur signale qu'aucune punition ne peut être infligée en maternelle et que le système de retenue ne peut être mis en place à l'élémentaire. Cette mention est supprimée dans le règlement intérieur. Dans un but éducatif, avant la sanction, l'équipe pédagogique a prévu en conseil des maîtres de mettre en place, pour certains cas difficiles, un système de professeur tuteur référent auquel l'élève devra rendre des comptes sur son comportement.

Cependant M. Fontaine rappelle les principes de co-éducation qui doivent exister entre l'école et les familles et que rien ne peut se faire sans la coopération des parents qui restent les premiers responsables de la bonne éducation de leur enfant.

Le règlement intérieur primaire ainsi modifié est adopté à l'unanimité. Il est annexé à ce compte-rendu.



6. Présentation des actions pédagogiques 2014-2015 dans le cadre du projet d'établissement.

- Projet langues et évolutions proposées.

Le nouveau projet plurilingue voulu par l'AEFE, qui remplacera à terme le programme bilingue, a démarré à la rentrée. Les principes ont été présentés aux familles lors des réunions de rentrée. M. Fontaine réunit en équipe deux fois par mois les professeurs d'anglais et d'arabe avec M. Le Lan le coordinateur des langues de l'établissement. Ces réunions régulières, qui s'ajoutent aux concertations hebdomadaires avec les professeurs français, ont pour but d'améliorer la formation de nos enseignants de langues et par conséquent l'enseignement des langues dans notre établissement.

A noter que plusieurs de nos CM2 ont obtenu l'an dernier une certification du British Council, validant ainsi la qualité de notre enseignement en anglais.

La cellule formation continue des enseignants a fixé comme priorité cette année la formation des enseignants de langues avec 3 départs en stage au Liban pour nos professeurs d'arabe. M. Ali Mouhoub, enseignant expatrié à mission de conseil pédagogique (EEMCP) de la zone pour l'enseignement de l'arabe, reviendra également en mission à plusieurs reprises cette année.

Mme Rachida Damahi, coordinatrice à l'AEFE pour l'enseignement de l'Arabe a effectué une mission de 2 jours dans notre établissement en octobre. Elle a rappelé notre obligation, en qualité d'établissement homologué par l'AEFE, de suivre pour tous nos élèves le programme d'enseignement Français, qui s'appuie sur des activités langagières et de la pédagogie actionnelle, selon les principes posés par le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Contrairement au Liban où il y a un double cursus imposé, le LFA, suit le programme français, même pour l'enseignement des langues.

Le nouveau projet qui a été élaboré l'an dernier et dont l'organisation a été validée par l'Inspecteur, sera évalué lors d'un bilan d'étape à la fin du premier trimestre. Il est néanmoins proposé d'alléger le dispositif des DNL en CP (2h), en les diminuant à 1h par semaine, pour augmenter à 3h l'enseignement en langue renforcée.(au lieu de 2)

Cette possibilité sera également étudiée pour les CE1 en décembre.

Les emplois du temps des PS et MS seront revus en janvier afin de répartir les temps d'enseignement en arabe sur des unités de temps ayant du sens pour les élèves de maternelle .

Pour l'an prochain en élémentaire, le directeur essaiera de positionner les heures de langues en barrette sur les emplois du temps afin d'avoir plus de latitude dans la composition des groupes de langues.

Les parents demandent à ce que leur soit communiqué un programme d'apprentissage de l'arabe. Un diaporama de présentation est en cours de préparation et sera mis en ligne dès que possible.

- Actions de soutien aux élèves en difficulté.

Dans le programme français, depuis la réforme des rythmes scolaires, le temps d'enseignement en groupe classe est fixé à 24 heures hebdomadaires, dont 1h30 de langues. Une heure supplémentaire est dévolue au soutien ou à des projets en petits groupes.

Au LFA, les élèves bénéficient de 26 heures d'enseignement, incluant un enseignement en langues plus conséquent.



Le soutien aux élèves en difficulté se fait durant le temps scolaire dans le cadre de co-intervention (deux professeurs dans la classe) ou par la prise en charge en petits groupes de besoins hors de la classe. Le directeur rappelle que l'équivalent de deux postes à temps plein a été dégagé par l'établissement dans le cadre du projet plurilingue.

La priorité définie par l'équipe pédagogique lors de ce premier trimestre est la maîtrise par tous de la langue française, en particulier pour les quelques élèves primo-arrivants non francophones.

Le directeur rappelle que la scolarisation des élèves de nationalité française est une obligation statutaire, quel que soit le niveau de l'élève. L'axe numéro un du projet d'établissement, rappelé dans les orientations stratégiques de l'AEFE, est l'excellence, à ne pas confondre avec l'élitisme.

- Autres projets pédagogiques : ouverture sur le pays d'accueil et à l'international.

1/Projets culturels et artistiques

- Un partenariat avec l'Institut Français de Jordanie est à l'étude pour la mise en place d'une action d'éducation à l'image du type « école au cinéma ».
- Une sortie pour les deux classes de CE2 a eu lieu le 22 octobre à la citadelle d'Amman, en lien avec le programme de géographie.
- Nos 6 classes de cycle 3 sont inscrites au rallye plurilingue et interculturel organisé par l'équipe de zone de l'IEN.
- La bibliothèque de l'école est en cours de réorganisation. Une équipe de parents d'élèves bénévoles, que le directeur remercie, pilotée par Yann Souppart finalise l'enregistrement des ouvrages sous Biblioboost. Afin d'accélérer cette réorganisation, le directeur sollicite l'aide d'autres parents, notamment pour l'étiquetage des ouvrages. Mme Mitgère suggère de publier l'annonce sur le site de l'école pour mieux la diffuser.
Un aménagement avec du nouveau mobilier, permettant la délimitation des espaces, est à l'étude. L'objectif est de pouvoir remettre en route la fréquentation de cet espace par les élèves et un système de prêt en décembre. En attendant, le directeur invite les familles à s'inscrire et à fréquenter la bibliothèque de l'Institut Français. Il remercie également Mme Larose, maman d'élève, qui coordonne bénévolement les abonnements à différents magazines, et a permis à l'école de bénéficier de 9 abonnements de 6 mois gratuits.
- Plusieurs projets de correspondance scolaire ont été lancés avec d'autres écoles en France, aux Pays-Bas et au Liban.
- Dans le cadre de la journée mondiale de la langue arabe le 18 décembre, les CM2 se rendront au lycée pour une rencontre et des échanges autour de la culture arabe (costumes, lecture d'histoire par un écrivain jordanien, chants, dégustation de spécialités des différents pays arabes). Les familles seront également sollicitées.
- Une « grande lessive », projet en arts visuels, pour toutes les classes de l'école est programmée au printemps prochain, avec une exposition ouverte aux familles.
- L'équipe pédagogique réfléchit à la mise en place d'une chorale et une initiation à la pratique instrumentale. Le directeur sollicite des contacts d'intervenants musiciens.

2/Projets sportifs



- Dans le cadre du dispositif « Get into rugby », à l'initiative du président de l'APE et de Mmes Fraval et Pax, les classes de l'élémentaire ont bénéficié d'un kit d'initiation au Rugby. Deux joueurs de l'équipe nationale jordanienne sont venus le jeudi 23 octobre dans notre école pour une intervention auprès des classes de cycle 3. Une nouvelle journée est prévue le 18 décembre pour les classes du cycle 2. Cette activité sera ensuite proposée dans le cadre des activités périscolaires. Le but est de constituer une ou plusieurs équipes pour des rencontres sportives avec d'autres établissements d'Amman puis à terme la participation au tournoi de la méditerranée.
- Un projet autour de la course d'orientation pourrait être organisé au printemps.
- Pour les maternelles, des sorties au poney club sont à l'étude.
- L'organisation de l'activité piscine est pour l'instant suspendue, la sécurité des élèves n'étant pas garantie.

7. Avancement des travaux de rénovation, commandes, hygiène et sécurité des élèves.

- Travaux

L'entreprise DARB a effectué un travail remarquable cet été, ce qui a permis une livraison dans les temps pour une rentrée réussie. M. Fontaine remercie à nouveau les enseignantes et les personnels pour leur investissement lors de la semaine de prérentrée.

La phase 2 devrait se terminer en janvier pour un emménagement de la maternelle dans les locaux en février. Nous bénéficierons alors de 6 nouvelles salles de classe, un dortoir, une salle de langues, une salle de motricité, une salle polyvalente, une nouvelle cour pour les maternelles et un préau avec espace cafétéria pour les élémentaires.

En attendant la fin des travaux, le directeur souligne que les conditions de travail à l'annexe sont tout à fait convenables. Concernant les inquiétudes des parents et des enseignants à l'arrivée de l'hiver, des solutions, sans bien entendu réaliser des investissements lourds, vont être étudiées.

- Commandes

Toutes les salles, y compris les classes élémentaires, seront équipées de mobilier neuf et une nouvelle structure de jeux sera installée dans la cour de la maternelle. Tout cela représente un investissement conséquent.

Du matériel de sport, des instruments de musique, du matériel pour équiper les coins jeux en maternelle ont également été commandés avant les vacances d'automne.

Toutes les salles de l'élémentaire, y compris les salles de langue seront équipées de vidéoprojecteurs interactifs, complétant ainsi l'offre de la salle informatique au deuxième étage.

Question des parents sur les commandes (manuels et fournitures) par rapport aux retards. La Direction explique qu'il y a eu des problèmes avec le fournisseur (lequel devrait changer pour la prochaine commande). Afin de régler ce problème sur lequel tout le monde s'accorde, les commandes seront passées également plus tôt dans l'année. Nous travaillerons peut-être également davantage en local.

Concernant les listes de fournitures pour la rentrée, Madame El Haje propose d'organiser une commande groupée. Les parents élus sont invités à relayer cette proposition auprès des familles intéressées. La

Directrice Administrative et Financière (DAF) propose de leur communiquer les coordonnées de fournisseurs en France.

- Hygiène

Les parents interrogent le directeur sur l'hygiène dans les toilettes. Actuellement les toilettes sont nettoyées par la société de nettoyage après chaque récréation. Il va être demandé qu'ils interviennent en plus toutes les heures (pour vider les poubelles et vérifier les cuvettes). Il est rappelé que les élèves doivent aussi être impliqués dans le maintien de la propreté des lieux. A chaque étage, dans chaque sanitaire, au moins une toilette sera réservée aux filles et une autre aux garçons.

- sécurité des élèves

Une balustrade a été installée sur le mur et le long des escaliers d'accès au plateau sportif, empêchant ainsi les chutes.

Des mesures de renforcement de la sécurité devant l'école ont été ou vont être prises en coordination avec les services de l'Ambassade (gendarmes, nouveau portail, rehaussement du mur). Les parents demandent également que le sens interdit soit respecté. Les problèmes de circulation devant l'école ne relèvent pas de l'école mais de la municipalité d'Amman et de la gendarmerie. Il faut aussi expliquer que le dépôt-minute n'est pas une place de parking, et qu'il ne sert qu'à laisser les enfants sortir de la voiture. Le directeur souhaite consulter les parents élus pour améliorer la sortie des classes, en particulier lorsque les maternelles intégreront le site principal.

8. Information sur les rencontres avec les parents d'élèves dans chaque classe et évaluation des élèves.

Des réunions de rentrée collectives ont été organisées dans les classes en septembre, par niveau. Le directeur souligne que les familles ont répondu nombreuses à ce premier rendez-vous. Une rencontre individuelle avec les parents sera organisée par les enseignants à la fin du premier trimestre. Comme l'an passé, les livrets de compétences seront disponibles chaque trimestre sur Pronote primaire accessible depuis le site internet du LFA. Les codes d'accès individuels ont été distribués aux familles en octobre.

9. Activités périscolaires.

LF Ateliers 2014-2015 a été mis en route le 21 septembre. Le principe retenu par le directeur est le suivant : un temps de collation/récréation de 13h30 à 14h00 (de 12h à 12h30 le jeudi), suivi d'une activité sportive ou culturelle de 14h à 15h30 (de 12h30 à 14h le jeudi). Les activités proposées : escrime, karaté, football, jeux de société, éveil musical, scrapbooking et échecs auxquelles s'ajoutent la garderie pour les maternelles et l'étude dirigée pour les élémentaires.

Les groupes seront refaits chaque trimestre, les élèves non retenus sur une activité étant prioritaires le trimestre suivant. Au troisième trimestre, lorsque les nouveaux locaux et les équipements seront disponibles, d'autres activités pourront être proposées.



Le directeur indique que de nouvelles activités périscolaires seront proposées quand les travaux seront finis, au troisième trimestre. La Direction va également réfléchir, en tenant compte des contraintes d'organisation à la possibilité de faire ramener les élèves après les activités par les bus scolaires.

Pour seconder le directeur primaire et soulager la secrétaire, une nouvelle assistante va être recrutée. Elle aura en particulier en charge l'organisation des ateliers périscolaires et la gestion des listes d'appel (matin et après-midi).

10. Manifestations festives.

- Marché de Noël

Il est programmé le 11 décembre et aura lieu cette année au lycée. L'équipe de direction sollicite la mise en place d'une commission composée de parents élus pour aider à l'organiser.

- Carnaval

Il pourrait avoir lieu le Mardi 17 février. Modalités et organisation à définir.

- Inauguration du nouveau primaire

Date à fixer au printemps.

11. Questions diverses

- Remplacement des professeurs absents.

Le Directeur indique qu'aucune classe n'est restée sans professeur lors de cette première période. Mme Chapelet, professeure des écoles en disponibilité, a assuré le remplacement de Mme Cros en septembre avant son arrivée, celui de Mme Russo lorsqu'elle est partie en stage début octobre et celui de Mme Chavez fin octobre. Un regroupement de classe a été effectué pendant deux jours entre les CM1 bilingue et les CE2 bilingue (28 élèves au total).

Lors de la mission de la coordinatrice d'arabe, les cours d'arabe ont été suspendus une journée. Les enseignants français ont alors gardé leur classe.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école est clos à 16h30.

Le directeur,
M. Fontaine

La secrétaire,
Mme Pax

(en annexe : le règlement intérieur 2014-2015)

LYCEE FRANÇAIS D'AMMAN
RÈGLEMENT INTERIEUR PRIMAIRE

SOMMAIRE

- I - Les principes d'éducation au Lycée Français d'Amman (LFA)**
- II - Les dispositions administratives**
- III - L'organisation et le fonctionnement de l'école**
- IV - Les règles de vie au LFA**
- V - Conclusion**

I - LES PRINCIPES D'EDUCATION AU LFA

L'éducation à l'EFA repose sur des valeurs et des principes spécifiques que chacun se doit de respecter dans l'établissement : la neutralité et la laïcité, le travail, l'assiduité et la ponctualité, le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions, l'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, les garanties de protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence.

Le respect mutuel entre adultes et élèves et des élèves entre eux constitue également un des fondements de la vie collective.

II - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

II - 1 - Statut :

L'Ecole Française d'Amman est un établissement français à l'étranger satisfaisant aux conditions fixées à l'article premier du décret n°77.822 du 13 juillet 1977. A ce titre, elle est inscrite sur la liste des établissements homologués par le Ministère français de l'Education Nationale. L'Ecole est conventionnée avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

II - 2 - Organisation des études :

Le LFA assure, de la toute petite section de maternelle à la classe de terminale, une scolarité conforme aux programmes et instructions officiels du Ministère Français de l'Education Nationale.

L'enseignement dispensé par l'EFA est reconnu en France et dans les établissements français à l'étranger.

Dans le cadre du projet plurilingue, l'arabe langue étrangère est obligatoire dès la maternelle, en revanche l'anglais est enseigné dès la Grande section.



II - 3 - Admission :

L'établissement a pour but dans la mesure de ses moyens, de procurer un enseignement conforme au programme français de l'Education Nationale, aux enfants des ressortissants français de Jordanie, et par ordre de priorité, des ressortissants des autres membres de l'Union Européenne et des autres ressortissants étrangers.

Pour les enfants des deux dernières catégories, le chef d'établissement peut les accepter ou les refuser au regard des documents scolaires fournis par la famille.

II - 4 - Inscriptions :

Pour l'inscription d'un enfant au LFA, les documents suivants sont exigés :

- une fiche d'état civil ou la photocopie d'un passeport en cours de validité,
- le certificat de radiation de l'établissement précédent,
- le dossier scolaire ou livret d'évaluation,
- la photocopie du carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires et, pour une première scolarisation en maternelle, le certificat d'aptitude à la vie en collectivité délivré par le médecin familial,
- quatre photos d'identité.

II - 5 - Assurance scolaire :

- Tous les parents doivent obligatoirement souscrire une assurance scolaire pour leurs enfants auprès de la compagnie à laquelle le LFA est affilié.
- Les accidents survenant à l'occasion d'activités scolaires doivent être déclarés au LFA dans un délai de trois jours ; au-delà, sa responsabilité n'est plus engagée. Les familles sont tenues de demander un rapport médical au médecin traitant et le remettront au LFA qui le transmettra à la compagnie d'assurance.

II - 6 - Dispositions relatives à l'école primaire :

Dans toute la mesure du possible, le nombre d'élèves dans chaque classe est limité à trente.

En inscrivant son enfant à l'école primaire, la famille s'engage à ce qu'il la fréquente très régulièrement. Cette assiduité est souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et le prépare à recevoir la formation donnée par l'école primaire. A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé des inscrits et rendu à sa famille par le chef d'établissement qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative.

II - 7 - Participation de personnes étrangères à l'école :

En cas de nécessité et pour l'encadrement des élèves au cours d'activités scolaires (visites, sorties...), les enseignants peuvent solliciter et accepter, en accord avec le chef d'établissement, la participation d'intervenants extérieurs.

II - 8 - Transport :

Le LFA a recours à un prestataire pour le service des transports.

L'usage des transports est **strictement réservé** aux élèves ayant effectivement payé leurs frais.

La durée minimale d'inscription dans un bus scolaire est d'un trimestre complet. D'autre part, **au début de chaque trimestre, les horaires et les circuits des bus pourront être modifiés, avec l'arrivée de nouveaux élèves.**

Les circuits sont définis en début d'année et les enfants sont pris et déposés au même endroit pendant toute l'année scolaire.

Les bus font une tournée avant 8h et une après 13h30 (12h le jeudi).

La priorité est donnée aux enfants boursiers et, en fonction des places disponibles et de leur éloignement géographique, aux autres élèves.

Par ailleurs, si un élève emprunte habituellement les transports et, quelle que soit la raison, est dans l'impossibilité de le prendre, les parents doivent en avvertir le secrétariat de l'école primaire, **le plus tôt possible et par écrit**, afin de ne pas désorganiser le transport scolaire.

II - 9 – Communication avec les familles:

- site Internet de l'établissement (www.efa.edu.jo)
- cahier de liaison
- affichage extérieur
- courriers électroniques
- sms
- Bulletin hebdomadaire LF'Actualités.
- Appréciations trimestrielles imprimées et remises aux élèves (ou aux parents en maternelle).
- Pronote, accessible sur le site de l'établissement

Les enseignants rencontrent les parents lors de la réunion de rentrée, individuellement à la fin du premier trimestre et sur rendez-vous lorsque cela est nécessaire.

Le directeur reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat du primaire.

Le cahier de liaison est un outil de communication entre l'établissement et les familles. Il doit donc se trouver **en permanence avec l'élève**. Il est important que les parents veillent à le vérifier régulièrement et à le signer si nécessaire.

II - 10 - Départ de l'établissement :

En cas de départ définitif de l'élève, dès qu'elle en a connaissance, la famille doit impérativement informer le chef d'établissement par écrit.

Le LFA remettra une fiche de départ précisant que la situation de l'élève est en règle : règlement de tous les frais, retour des manuels scolaires, livres ou matériels empruntés. Après vérification de la fiche de départ, le LFA remettra à la famille de l'enfant concerné les documents utiles à son inscription dans un autre établissement (certificat de radiation, dossier scolaire).

III – L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU LFA

III - 1 - Horaires et conditions d'accès aux locaux :

L'horaire hebdomadaire des cours est le suivant :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
MATIN	8h	8h
APRES-MIDI	13h30 Sauf jeudi 12h	13h30 Sauf jeudi 12h

Les horaires doivent être respectés impérativement par toutes les parties.

Les élèves de TPS et PS sont accueillis dans leur classe chaque matin, à partir de 7h50.

L'accès à l'école en dehors du temps scolaire est interdit, sauf autorisation spécifique du chef d'établissement.

Toute personne extérieure au LFA est tenue de se présenter au gardien qui lui remettra un badge et l'accompagnera à son rendez-vous.

III - 2 - Congé hebdomadaire :

Les journées de congé hebdomadaire sont le vendredi et le samedi.

III - 3 - Usage des locaux et conditions d'accès :

Chaque membre de la communauté éducative est responsable des locaux et des matériels mis à sa disposition par l'établissement. Toute dégradation ou destruction engage ses auteurs et peut conduire à des sanctions ainsi qu'à des réparations financières.

III - 4 - Modalités de surveillance des élèves :

La surveillance des élèves du primaire relève de tous les membres de la communauté éducative.

III - 5 - Mouvement de circulation des élèves :

Sauf autorisation, la circulation des élèves dans les couloirs est interdite.

Les récréations du primaire sont encadrées par les enseignants et les ASEM de service.

III - 6 - Soins et urgences :

Une fiche médicale de renseignements doit être dûment complétée au moment de l'inscription et à chaque rentrée scolaire. En cours d'année, toute situation médicale spécifique doit être signalée au directeur.

L'élève malade est accompagné au secrétariat par un camarade désigné par l'enseignant en élémentaire et par l'enseignant ou l'ASEM en maternelle.

En cas de malaise, de maladie ou d'accident, seul le LFA en informe les familles.

Dans l'impossibilité de les joindre, et selon les instructions laissées par écrit en début d'année, le LFA prendra les mesures qui s'imposent.

Lorsque les parents d'un élève malade ont connaissance après avis médical des risques de contagion, ils avertissent immédiatement le directeur et l'enseignant de la nature de la maladie sur présentation d'un certificat médical, lesquels jugent de la nécessité d'informer les autres familles.

Par ailleurs, le personnel de l'établissement n'est pas habilité à administrer des médicaments aux élèves.

Un Comité hygiène et sécurité est élu à chaque 1^{er} Conseil d'Etablissement.

III - 7 - Sécurité :

La sécurité des élèves est l'affaire de tous. Chaque enseignant demeure entièrement responsable des enfants qui lui sont confiés durant les périodes prévues par l'horaire de l'établissement.

La cohabitation d'élèves d'âges très variés exige la plus grande attention de la part des aînés, en particulier dans la cour de récréation et lors des déplacements dans les escaliers et les couloirs.

Un exercice d'évacuation des locaux a lieu chaque trimestre en suivant les accès prévus et étudiés en classe.

IV - LES REGLES DE VIE :

IV – 1 - Droits et devoirs des élèves :

Les droits des élèves doivent s'exercer dans le respect du pluralisme, des principes de neutralité et du respect d'autrui.

L'exercice de ces droits ne doit pas porter atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité.

LES DROITS	LES DEVOIRS
Droit à un enseignement conforme aux programmes.	A l'école élémentaire, le travail doit être fait pour la date fixée par l'enseignant. Devoir d'assiduité et de ponctualité Devoir de participer aux activités proposées par l'enseignant.
Droit d'être en sécurité. Droit de se mettre sous la protection de l'adulte.	Devoir de respecter les personnes et le cadre de vie. Devoir de n'user d'aucune violence physique ou verbale.
Droit d'être écouté et respecté.	Une tenue correcte est exigée et adaptée au pays d'accueil.

	Une tenue de sport est obligatoire pour les cours d'EPS.
Droit à la différence.	Devoir de tolérance et de respect d'autrui

Les objets de valeurs : Il est conseillé aux élèves de n'apporter ni argent, ni bijoux et ni objets de valeur. En cas de vol ou de perte, le LFA décline toute responsabilité.

Les objets dangereux : Toute introduction d'objets dangereux, quelle qu'en soit la nature, est strictement interdite.

Usage de certains biens personnels :

L'utilisation des téléphones portables et des baladeurs est interdite dans l'enceinte de l'établissement pour les élèves. Les appareils confisqués devront être récupérés par les parents.

IV - 2 - Gestion des absences et des retards :

Toute absence doit être justifiée. Les parents sont tenus de **téléphoner au secrétariat primaire 065.82.68.30 ou d'envoyer un email primaire@efa.edu.jo le jour même pour informer d'une absence.** Au retour de l'élève, l'établissement exigera une lettre des parents faisant état du motif de l'absence. Au-delà de trois jours d'absence d'un élève, un **certificat médical** est exigé.

Il est rappelé que la ponctualité fait partie des obligations qui s'imposent aux familles et aux élèves, en cas de non-respect, des mesures adaptées seront prises par le directeur, selon les situations.

IV- 3 – Evaluations :

Les évaluations sont obligatoires.

Le contrôle des connaissances se fait selon la réglementation en vigueur.

IV – 4 - Les punitions scolaires :

Elles concernent certains manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations de la classe ou de l'établissement. Elles peuvent être prononcées par les enseignants ou les ASEM et elles peuvent faire l'objet d'**une note de signalement** qui sera visée par le directeur. Les parents en seront informés dans le cahier de liaison.

Les punitions scolaires sont les suivantes :

- observation orale,
- observation écrite dans le cahier de liaison.

V - LES MESURES ALTERNATIVES ET D'ACCOMPAGNEMENT :

L'Aide personnalisée et le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative): Les élèves rencontrant des difficultés scolaires bénéficient, avec l'accord des parents, d'une **aide personnalisée**. L'aide personnalisée est assurée par les enseignants, en très petits groupes et selon l'organisation choisie par l'école.



LYCÉE FRANÇAIS D'AMMAN
Conventionné AEFE



VI - CONCLUSION :

Toute inscription d'élève implique l'acceptation du présent règlement. Les parents et les élèves en prennent l'engagement après lecture. Le responsable légal de la famille doit le signer.
Des améliorations ou évolutions peuvent être étudiées par le conseil d'établissement.

Règlement modifié et approuvé par le conseil d'école du 3 novembre 2014.

Parents :

Je soussigné(e) _____ atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et m'engage à le faire respecter.

A _____, le _____

Signature du responsable légal

Elève :

Je soussigné(e) _____ atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et m'engage à le respecter.

A _____, le _____

Signature de l'élève :